

Les dettes transmises sexuellement : de la solidarité conjugale à la solidarité juridique

Université féministe d'été, Québec, juin 2008

Louise Langevin
Titulaire

**Chaire d'étude Claire Bonenfant sur la
condition des femmes
Université Laval**



Les dettes transmises sexuellement

- ❑ « They say that love is blind. »
- ❑ « La caution se donne dans l'euphorie et s'exécute dans les larmes. »
- ❑ « Qui cautionne paie ».
- ❑ Cautionnement: s'engager à payer dans le cas où le débiteur fait défaut
- ❑ dans le contexte familial et conjugal
- ❑ « dette transmise sexuellement » (D.T.S.): la caution (ou la co-emprunteuse) conjointe doit payer la dette du débiteur fautif

Le cautionnement

- ❑ Cautionnement: nature risquée
- ❑ L'insolvabilité du débiteur est toujours possible
- ❑ Effet à retardement: explose plusieurs années plus tard
- ❑ Aucun contrôle sur le débiteur: paie – t-il ou pas?
- ❑ Aucun bénéfice direct pour la caution

Les dettes transmises sexuellement

- ❑ 1^{ère} étude juridique: l'obligation juridique de renseignement du prêteur (la banque) envers la caution profane (la conjointe)
- ❑ Consentement libre et éclairé
- ❑ laisse dans l'ombre des aspects importants

Les dettes transmises sexuellement

Problématique:

- ❑ Les prêteurs (les établissements bancaires) exigent-ils souvent des cautionnements pour accorder un prêt commercial ou à la consommation ?
- ❑ Quels efforts font les prêteurs pour s'assurer que la caution profane comprenne bien la portée de son engagement juridique?
- ❑ Sont-ils conscients de cet aspect du cautionnement ?
- ❑ Quel rôle les notaires et les avocatEs peuvent-ils jouer dans ce domaine ?
- ❑ Pourquoi les cautions acceptent-elles de s'engager dans une situation qui peut être économiquement risquée ?



Les dettes transmises sexuellement

Problématique:

- Pourquoi les débiteurs demandent-ils à un membre de leur famille de se porter caution ?
- Les mesures de protection juridiques sont-elles pertinentes du point de vue de la caution ?

Objectifs

- ❑ les résultats d'une étude empirique
- ❑ huit femmes de la région de Québec (entre février 2004 et mars 2006)
- ❑ caution pour leur conjoint, prêt au conjoint, co-emprunteuse avec le conjoint et qui ont eu à payer la dette ou à faire faillite.
- ❑ Pourquoi des femmes se portent-elles cautions pour des membres de leur famille ?
- ❑ Connaissaient-elles ou comprenaient-elles la portée juridique de leur engagement ?
- ❑ Ont-elles posé des questions lors de la signature du cautionnement ?

Étude empirique sur les DTS

- ❑ cadre théorique féministe
- ❑ dichotomie entre la sphère privée et publique
- ❑ le rôle des émotions sur la qualité du consentement
- ❑ la solidarité amoureuse qui profite à l'établissement prêtreur
- ❑ les pressions dues à la relation conjugale
- ❑ les ententes entre conjoints deviennent publiques

Étude empirique sur les DTS

27 entrevues individuelles semi-dirigées:

- 1) les représentants des **établissements bancaires** (banques et caisses populaires) (7 entrevues);
- 2) les **ombudsmans** des banques et des caisses populaires et le représentant de l'ombudsman des services bancaires et d'investissement canadien (5 entrevues).
- 3) des **notaires** (4 notaires)
- 4) des **groupes de consommateurs, groupes communautaires et groupes de femmes** (3 entrevues)
- 5) des **cautions profanes** qui ont eu à payer à la place du débiteur principal (8 entrevues)

Description des 8 femmes

- ❑ elles habitent toutes la région de Québec lors des entrevues
- ❑ les entrevues réalisées entre 24 fev 2004 et 9 mars 2006
- ❑ elles avaient alors entre 24 ans et 55 ans
- ❑ elles se portent caution pour le conjoint, elles prêtent de l'argent au conjoint, elle devient co-emprunteuse avec le conjoint. Il s'agit de dettes de consommation pour des montants de moins de 5 000\$ (une a prêté 50 000\$ à son conjoint). Une femme parraine son conjoint et le fils de celui-ci (regroupement de famille).
- ❑ elles avaient toutes quitté le conjoint au moment des entrevues

Description des 8 femmes

- ❑ 4 femmes ont fait faillite à la suite du cautionnement ou de l'engagement financier et de la rupture conjugale. Les autres ont payé la dette. Une femme a fait une grosse dépression nerveuse. Une a subi une saisie de son salaire pour payer la dette.
- ❑ les femmes rencontrées disent que leur ex-conjoint avait soit des problèmes d'alcool, de consommation de drogue, de jeu, était un irresponsable.

Description de la dette

- ❑ Femme no 1 s'est portée caution pour une dette que son nouveau mari avait contractée d'une relation précédente. Elle fera faillite pour s'en libérer.
- ❑ Femme no 2 a prêté de l'argent à son conjoint et lui a prêté sa carte de crédit. Il ne rembourse pas.
- ❑ Femme no 3 a cautionné 2 dettes du mari, dont une location à long terme d'une voiture. Elle continue à payer. Elle pense à faire faillite.
- ❑ Femme no 4 lui a prêté 50 000\$ au début de la relation. Il ne lui a jamais remis la somme. Elle a aussi cautionné 2 dettes qu'elle a dû rembourser.
- ❑ Femme no 5 est devenue co-emprunteuse d'une voiture de location à long terme. Elle n'a pas lu les documents. Elle a fait faillite.

Description de la dette

- ❑ Femme no 6 a emprunté 5 000\$ pour payer des dettes de son conjoint. Elle en a payé la moitié. Elle devient co-emprunteuse pour l'achat d'une auto de 6 800\$ auprès d'une banque. La voiture est au nom du conjoint. A la séparation, le conjoint a cessé de payer. Saisie de l'auto. Elle a fait des paiements. Saisie de son salaire.
 - ❑ Femme no 7 devient co-emprunteuse pour l'achat de meubles. Elle ne sait pas qu'elle est co-emprunteuse. Monsieur ne faisait pas les paiements. Ils se quittent. Elle a dû faire les paiements, mais n'a pas récupéré les meubles.
 - ❑ Femme no 8 a payé 3 dettes de son ex-conjoint: 5 000\$ parrainage du fils, 3 500\$ à Hydro-Québec, 3 000\$ pour les cartes de crédit. Elle doit aussi de l'argent à sa famille (argent que sa famille a prêté à l'ex-conjoint).
-

Analyse des 8 entrevues

- ❑ **Maison de prêt** (n'hésitent pas à exiger un cautionnement d'un membre de la famille).
- ❑ Aucun avis juridique indépendant (pas de notaire ou d'avocat)

Analyse des 8 entrevues

□ Compréhension de la portée juridique

« Oui, je connaissais la conséquence, je savais que quand on cautionnait, ça apparaissait au bureau de crédit sur tes engagements et puis je savais que s'il ne payait pas, qui allait payer, sauf que je n'ai jamais cru qu'il ne paierait pas. » (Femme no 1, para 242)

« Oui, je comprenais, mais pour moi c'était de la foutaise quand même. Quand qu'on est en amour, on est aveugle. Mais quand qu'on l'est plus, on a les yeux ouverts. [...] j'étais vraiment aveugle pis vraiment naïve, vraiment naïve. » (Femme no 4, para 90)

Analyse des 8 entrevues

□ Harcèlement psychologique

« Ben tu sais, moi je suis bon pour toi, quand j'ai de l'argent qui rentre, je t'aide puis tout ça, ça fait que là c'est à ton tour de m'aider.» (femme no 1).

Analyse des 8 entrevues

□ Solidarité conjugale

« Moi j'y ai cru aussi à ce mariage là, [...] donc je me suis dit... Tu sais, tu viens de t'embarquer dans un mariage et puis même si on ne se serait pas mariés, c'est une nouvelle relation de couple et puis là tu te dis " Hé! Regarde! On vient de se connaître, on est en amour, on va passer le reste de nos vies ensemble, c'est quoi quatre ans, on va le payer puis on ne verra pas ça « .» (Femme no 1, para 228)

Analyse des 8 entrevues

- À la question « si vous aviez eu plus d'information à contenu juridique, votre attitude aurait-elle été différente aux demandes de cautionnement ? », la femme no 8 répond :
« Je pense que non, je pense que non, je pense que j'étais comme trop impliquée émotionnellement, c'est certain que je voulais le voir réussir parce que s'il réussissait, pour moi toute la famille réussissait et si ça allait bien dans son entreprise, tout le monde allait augmenter leur niveau de vie, c'était pour tout le monde. Pour moi c'était un investissement pour la famille, ce n'était pas expressément pour lui, c'était pour l'aider à avoir du succès dans son entreprise que je le faisais. » (Femme no 8)

Analyse des 8 entrevues

□ **Confiance envers le conjoint**

« Non, j'ai fait confiance à la personne à qui je devais faire confiance, j'avais aucune raison de ne pas en avoir. C'était la personne que j'aimais, qui m'aimait, on vivait ensemble, on avait des projets d'avenir. »
(femme no 7, para 150).

« C'est parce que pour moi, c'était l'homme de ma vie ce gars-là, moi je restais toute ma vie avec lui, j'ai pas fait des enfants pour le fun de faire des enfants. »
(femme no 6, para 246)



Analyse des 8 entrevues

- Don.
- Dépendance affective.

Conclusion DTS

- ❑ Les femmes connaissaient les conséquences juridiques de leur geste.
- ❑ Certaines étaient hésitantes à s'engager, mais elles l'ont fait par amour, solidarité conjugale et familiale.
- ❑ Certaines femmes rencontrées étaient dans une situation de vulnérabilité et de dépendance affective.
- ❑ Ces femmes étaient face à deux bombes à retardement : une relation amoureuse qui pouvait se terminer sans préavis et avec cette rupture, l'engagement financier (le cautionnement) qu'elle devait respecter.
- ❑ Aucune des femmes ne parle du pouvoir que lui a donné la décision de cautionner. Empowerment.
- ❑ La solidarité amoureuse se transforme en solidarité juridique (un seul est tenu pour la totalité de la dette) et profite à l'établissement prêteur.

